



Pekuakamiulnuatsh  
Takuhikan

# AVIS PUBLIC

## Chasse au gros gibier dans la réserve faunique des Laurentides

### MESSAGE IMPORTANT À TOUS LES CHASSEURS

La période de chasse au gros gibier dans la réserve faunique des Laurentides (RFL) débutera le mardi 1<sup>er</sup> octobre au lever du soleil et se poursuivra jusqu'au dimanche 20 octobre 2024 au coucher du soleil.

Les chasseurs qui souhaitent y participer doivent répondre au [sondage](#) sur le plan de chasse 2024 et remplir le formulaire d'inscription (inclus à la fin du sondage). L'inscription peut également se faire par téléphone au 418 275-5386, poste 1276. Il est possible de joindre l'équipe par courriel [[services.territoire@mashteuiatsh.ca](mailto:services.territoire@mashteuiatsh.ca)]. La date limite de réception des formulaires est le **dimanche 12 mai 2024**.

### État de la situation

Au cours des dernières années, la population d'orignaux de la réserve faunique des Laurentides a connu une baisse importante de densité passant de 4,1 orignaux / 10 km<sup>2</sup> en 2009 à 2,19 orignaux / 10 km<sup>2</sup> en 2020. Le ratio de femelles prélevé qui permet la pérennisation d'une population d'orignaux est de 30 femelles/100 mâles. Les données de récolte des années précédentes et l'inventaire ont démontré une augmentation d'abattage de femelles par les chasseurs sportifs atteignant le double de cette cible. Pour les Pekuakamiulnuatsh, le taux de prélèvement des femelles a été de plus de 4 fois le ratio prescrit. En réaction à ce constat, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a fait pression sur le ministère afin de rétablir la situation. Les chasseurs Pekuakamiulnuatsh ont également été sollicités à collaborer aux efforts de redressement de la population. Afin de vérifier l'avis des Pekuakamiulnuatsh sur les efforts de redressement à mettre en place face à cette situation, un sondage a été effectué lors de l'inscription au tirage au sort de 2022.

Voici les faits saillants des résultats du sondage de 2022 :

- 78 % des répondants sont d'avis qu'il faut modifier notre plan de chasse afin de favoriser la protection de la femelle;
- 82 % des répondants sont d'avis que nous devrions adopter des mesures actives concernant le prélèvement des femelles;
- 89 % des répondants estiment qu'il serait important de faire augmenter la population d'originaux à un taux similaire à celui de 2009 dans une période de 10 ans et moins. De ce pourcentage, 47 % estiment que ceci devrait être fait dans un délai de 1 à 5 ans;
- 94 % des répondants désirent que des actions soient prises avec les autres intervenants sur ce territoire.

Depuis 2020, le ministère s'est engagé à apporter des efforts pour le rétablissement de la population dans ce secteur. Notons la suspension totale de la récolte de femelle et la diminution du nombre de permis de mâle émis à la Sépaq. Cette diminution a eu pour effet de réduire le nombre de groupes de chasse vendu passant de 444 en 2020 à 298 en 2024. Il s'agit de groupes simples, excluant les forfaits américains.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'est aussi engagé à prendre des mesures de rétablissement de la population, notamment par la sensibilisation continue depuis 2020 auprès des chasseurs et en 2023 par l'attribution de seulement 15 certificats de chasse pour la femelle et en n'attribuant aucune zone de substitution. Lors de l'inscription au tirage au sort de 2023, un sondage a été effectué auprès des chasseurs.

Voici les faits saillants des résultats du sondage de 2023 :

- Sur les 5 choix de réponse allant de tout à fait d'accord à en désaccord, 63 % des répondants étaient tout à fait d'accord avec le plan de chasse de 2023 et 26 % plutôt d'accord. Ainsi, 89 % des chasseurs étaient en accord avec le plan de chasse;
- Parmi les 5 choix de modalités de gestion de population proposés, le choix le plus populaire représentant 34 % des répondants était de faire tirer un nombre de certificats pour la femelle permettant de respecter la recommandation de 30 femelles/100 mâles. Le choix le moins populaire était d'arrêter la chasse sur ce territoire pour 5 ans, selon 54 % des répondants;
- Le choix préférentiel pour l'attribution des zones est partagé, 51 % des répondants préfèrent que le tirage ait lieu devant témoins, sans avoir à se présenter, et 42 % désirent que le tirage se déroule en personne. 64 % des sondés ont indiqué, comme 2<sup>e</sup> choix, une alternance entre les deux façons de faire pour l'attribution aléatoire.

Le plan de chasse des Pekuakamiulnuatsh de 2024 prévoit des modalités particulières basées sur les résultats des sondages de 2022 et 2023, sur la population d'originaux de la réserve faunique des Laurentides et les résultats de chasse des années précédentes.

Le respect de nos droits ancestraux et de notre titre est au cœur de nos échanges avec les intervenants dans ce dossier. La jurisprudence en matière de droit de récolte par les Premières Nations reconnaît que la gestion de la faune doit se faire de façon à nous garantir préférentiellement ce droit, et ce, de manière prioritaire aux activités sportives.

### **Modalités d'attribution aléatoire**

La sélection des équipes et des zones pour 2024 se fera selon une des méthodes décrites à l'article 5.12.5 du [Code de pratique sur les prélèvements fauniques](#), c'est-à-dire : *« Soirée d'attribution aléatoire, un membre de l'équipe de chasseurs doit obligatoirement être présent lors de l'attribution aléatoire. Il doit se présenter avant la fermeture des portes. Lorsqu'aucun membre de l'équipe ne peut être présent lors de l'attribution aléatoire, une procuration doit être rédigée par la personne qui se voit représentée. La personne nommée par procuration doit être présente lors de la prise de présence à la porte d'entrée et doit fournir la procuration. La procuration doit contenir les coordonnées complètes de la personne absente et de son répondant ainsi que le motif de la procuration. »*

La sélection des équipes aura lieu le **lundi 27 mai 2024 à 18 h 30** à Mamuhitunitshuap (salle communautaire) de Mashteuiatsh, au 77, rue Uapakalu. La présence d'au moins un chasseur par équipe inscrite ou d'un représentant est requise pour confirmer l'inscription. Le représentant doit détenir une procuration contenant les informations suivantes, pour la personne absente et lui-même : date, nom, prénom, adresse complète, numéro de téléphone et motif de la procuration.

Seuls les chasseurs inscrits et les représentants le cas échéant sont invités à participer à la sélection des équipes. Modalité particulière pour 2024 lors de la soirée d'attribution, les équipes pigées devront choisir eux-mêmes leur zone de chasse. Ainsi, il n'y aura pas d'attribution aléatoire des zones, seulement une pige des équipes sélectionnées qui devront choisir elles-mêmes leur zone.

Il est important de prendre note que, pour être admissibles, les chasseurs doivent accepter les conditions émises pour cette chasse par la direction Droits et protection du territoire. Ceux qui seront sélectionnés pour la chasse dans la RFL n'auront pas accès à la première période de chasse sur le reste de Tshitassinu. Cette activité de chasse dans la RFL se déroulera sous la surveillance des agents territoriaux. L'activité doit être pratiquée dans le respect du Code de pratique sur les prélèvements fauniques.

## **Plan de chasse 2024**

Au total, 71 zones seront attribuées pour la saison 2024. Dans 9 zones, il y aura deux équipes et dans 62 zones, il y aura une seule équipe. Pour cette année encore, il n'y aura pas de zones qui seront réattribuées, sauf celles qui seront abandonnées avant l'ouverture de la chasse (voir [carte en annexe](#)), c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de zone de substitution. Autre particularité notable cette année, un total de 12 certificats pour abattre des femelles seront attribués aléatoirement parmi les équipes sélectionnées.

Ce sont 80 équipes qui seront sélectionnées lors de l'attribution aléatoire, soit 160 chasseurs. Les équipes qui n'auront pas de zone attribuée pourront être appelées selon l'ordre de sélection de ces dernières, si une équipe abandonne sa zone avant l'ouverture de la chasse. De façon générale, en moyenne, une dizaine d'équipes substitués sont appelées avant le début de l'activité de chasse sur ce territoire.

Tshinashkumitinan!

***Tipelitamuna kie katshishpeuatekanitsh nanituhussi***  
***Droits et protection du territoire***

24 shiship-pishim<sup>u</sup> (avril) 2024